



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 15 octobre 2018 à 19 heures**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Adoption de l'ordre du jour

**30 – Administration et finances**

**30.01** Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2019

**30.02** Adoption du programme triennal d'immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2019 à 2021

**70 – Autres sujets**

**70.01** Période de questions des membres du conseil

**70.02** Période de questions du public



**Dossier # : 1183547011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2019

D'adopter les prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2019;  
De transmettre ces prévisions au comité exécutif, conformément à l'article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

**Signé par** Martin SAVARD **Le** 2018-09-24 17:12

**Signataire :**

Martin SAVARD

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1183547011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2019

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), les arrondissements doivent dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un budget de fonctionnement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 190293 - GDD 1173547010 - Adoption du budget de fonctionnement de l'Arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2018.

**DESCRIPTION**

Le budget de 2019 a été établi selon des principes directeurs visant à soutenir des services de qualité aux citoyens, l'équité, l'imputabilité et l'autonomie des arrondissements. Il a également tenu compte des derniers ajustements découlant de la réforme du financement des arrondissements amorcée depuis quelques années par l'administration municipale et la centralisation de certaines activités. Comme résultat de cet exercice, le budget total 2019 de l'arrondissement a été établi à 30 645 500 \$ et est financé par l'entremise des transferts centraux de 21 435 100 \$, d'une taxation locale de 4 420 700 \$, de revenus de tarification locale de 3 689 700 \$ et d'une affectation de surplus de 1 100 000 \$.

Dans le cadre de la réforme du financement et afin d'augmenter l'autonomie financière des arrondissements, un espace fiscal équivalent à 0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière a été cédé aux arrondissements, en 2012. Notre arrondissement se prévaut à nouveau de cet espace fiscal. Pour 2019, l'arrondissement a pris donc la décision d'ajouter une faible indexation de 2 %. Dernièrement, le taux d'inflation recommandé par les gouvernements et les experts (Banque du Canada et autres) est d'environ 3%

Cette faible indexation de 2% portera le taux 2019 à 0,0533 \$ du 100 \$ d'évaluation. Il était de 0,0528 \$ du 100 \$ d'évaluation en 2018. De plus, suite au dépôt du nouveau rôle d'évaluation et compte tenu de la faible indexation, l'arrondissement obtiendra des revenus de l'ordre de 3 216 100 \$.

Toujours sur le plan de la taxation locale et compte tenu que l'arrondissement doit

maintenir ses obligations et engagements au niveau de l'entretien et la propreté du territoire, l'arrondissement décrète pour 2019 le maintien (le gel) de la tarification de 49,52 \$ par unité d'habitation, d'occupation ou par établissement d'entreprise. Ce tarif représentera un montant de recettes de 1 204 600 \$.

Au global, les revenus découlant de la taxation locale seront augmentés de seulement 130 900 \$ par rapport à 2018. Cette décision est prise afin de respecter la capacité de payer des citoyens de l'arrondissement.

## **JUSTIFICATION**

Pour maintenir plusieurs activités ajoutées depuis les dernières années ainsi que répondre à des nombreux nouveaux projets d'envergure, qui arriveront en 2019, un processus de création des nouveaux postes a été nécessaire. La mise en place de ces postes nous oblige à utiliser un montant de 1 100 000 \$ en provenance du fonds de réserve (surplus).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Adoption du budget de fonctionnement pour l'année 2019 au montant de 30 645 500 \$ pour le volet des dépenses et de 3 689 700 \$ pour le volet des revenus (détails en annexe).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation, atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martine LECLAIR  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-09-24

Lavinia BADEA  
Chef de division, ressources financières et  
matérielles



**Dossier # : 1187751001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du programme triennal d'immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2019 à 2021

D'adopter le programme triennal d'immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2019 à 2021, lequel prévoit des dépenses pour chacune des trois années comme suit :

3 677 000 \$ pour 2019;

3 677 000 \$ pour 2020;

3 677 000 \$ pour 2021;

De transmettre ce programme au comité exécutif, conformément à l'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

**Signé par** Martin SAVARD **Le** 2018-09-24 10:00

**Signataire :**

Martin SAVARD

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187751001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du programme triennal d'immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2019 à 2021

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Selon l'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), les arrondissements de la Ville de Montréal doivent dresser et transmettre au comité exécutif un Programme triennal d'immobilisations. Depuis 2005, le budget du Programme triennal d'immobilisations relatif à des programmes corporatifs est financé par des emprunts à long terme, remboursables par une taxe imposée à l'ensemble des propriétés imposables de la Ville, et celui relatif aux programmes de l'arrondissement l'est par une taxe imposée aux propriétés imposables de l'arrondissement seulement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

Le PTI local de l'arrondissement de Lachine sera adopté par le conseil de ville avant la fin de l'année 2018, et ce, conformément à l'article 144.4 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4). Ce PTI permettra, avec l'aide de financement provenant d'autres sources, à réaliser en tout ou en partie les priorités identifiées en pièce jointe.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget du Programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine, tel que soumis au conseil, prévoit que son financement sera assumé par des emprunts à long terme. Pour l'année financière 2019, on prévoit un montant de 3 677 000 \$ . Cette dette contractée par le Service corporatif des finances sera remboursée au moyen d'une taxe foncière à la charge des propriétés imposables de l'arrondissement de Lachine, à partir de l'exercice 2021. Cette taxe sera basée sur le montant réellement dépensé au cours de l'exercice 2019. Les règlements d'emprunts seront adoptés au besoin au cours de l'exercice 2019.

Dépenses du programme triennal d'immobilisations pour chacune des trois prochaines

années :

3 677 000 \$ pour l'année 2019

3 677 000 \$ pour l'année 2020

3 677 000 \$ pour l'année 2021

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'avis public requis annonçant la tenue d'une séance extraordinaire portant sur l'adoption du PTI a été publié dans le journal Le Messenger Lachine & Dorval édition du 4 octobre 2018.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel BOYER  
Agent de gestion - ressources financières

#### **ENDOSSÉ PAR**

Lavinia BADEA  
C/D ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>

Le : 2018-09-19